



VOS COMMERCANTS FÊTENT LA FÊTE DES PARENTS

RÈGLEMENT

L'Union du Commerce de Denain, organise dans le cadre des manifestations de Fête des Mères et de la Fête des Pères une loterie.

Du 29 Mai au 20 Juin 2021.

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne majeure au 1^{er} Janvier 2021 résidant en France métropolitaine.

Les commerçants, leur personnel et les personnes participant à la mise en place et à l'organisation de cette opération ne peuvent y participer.

Toute personne désirant participer à ce jeu pourra retirer sans obligation d'achat un ticket chez les commerçants participant à l'opération du 29 Mai au 20 Juin 2021 dans la limite d'un ticket par jour et par adulte.

LE JEU

Il faut remplir le ticket intégralement et immédiatement remis par le commerçant participant à l'opération et le déposer dans l'urne.

Pour cela, vous devez noter au dos du ticket : nom, prénom, adresse, téléphone et email.

Les tirages au sort auront lieu dans les boutiques les mardi 22 et jeudi 24 Juin 2021, le tirage au sort des gros lots aura lieu le Vendredi 25 Juin 2021 au bureau de l'UCD.

Les gagnants seront avertis par téléphone et devront se présenter avec une pièce d'identité justifiant de leurs nom et adresse chez le commerçant où ils auront gagné pour récupérer leur bon d'achat. Pour les gagnants des gros lots : les gagnants seront avertis par téléphone et devront se présenter avec une pièce d'identité justifiant de leurs nom et adresse au bureau de l'UCD (118bis rue Villars à Denain).

Il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom ou même adresse)

La liste des commerçants participants ainsi que le règlement de l'opération sont affichés à la Maison du Commerce 118bis rue Villars à Denain + www.commerce-denain.com

A GAGNER :

- **50 € de bons d'achat chez chaque commerçant participant**
- **Au tirage au sort final parmi tous les participants :**
 - Un THERMOMIX TM6 d'une valeur de 1 299 €**
 - Un Barbecue CAMPINGAZ 4 Series Classic LXSD Plus d'une valeur de 599.90 €**

Tout lot non réclamé avant le 31/07/2021 redeviendra la propriété de l'Union du Commerce de Denain.

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter, d'annuler, de modifier à tout moment le jeu, et sans qu'aucun recours ne puisse être intenté par les participants. Les cadeaux ne pourront ni être échangés ni être remboursés ni être utilisés à d'autres fins que celles prévues par le présent règlement.

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat et implique l'acceptation du présent règlement, et permet aux organisateurs l'utilisation de l'image des gagnants à des fins publicitaires (publication de la photo des gagnants dans les journaux locaux, sur le site Internet et Facebook de l'Union du Commerce de Denain).